DECLARATION SUBVENTION VERSEE EN 2019

PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE

(article 18 de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 et décret n°2017-779 du 5 mai 2017)
Subvention supérieure à 23 000 €

Attributaire de la subvention : POLLENIZ 85 – Allée des Druides - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX.

Objet de la subvention : Participation versée pour les opérations de lutte contre le ragondin et le rat musqué sur le territoire de la Communauté de Communes.

Montant annuel : 153 000 €

Périodes de versement : mars, mai, septembre et novembre 2019

Durée de la convention : du 1er janvier au 31 décembre 2019

Date signature convention : 25 février 2019